

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (97) 9

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 1^{er} avril 1997 de la démission, avec effet au 13 décembre 1997, de Monsieur F. Hess de ses fonctions de second vice-président de la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre de la Justice du Luxembourg,

A pris la décision suivante :

Article 1^{er}

Monsieur J. JENTGEN, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à ladite Cour.

Article 2

Madame M-P. ENGEL, Président de chambre à la Cour d'appel auprès de la Cour supérieure de Justice de Luxembourg, est nommée juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le 13 décembre 1997.

Fait à La Haye, le 11 septembre 1997.

Le Président du Comité de Ministres,

H.A.F.M.O. van MIERLO